**Monsieur Aziz DOGAN
20, Rue des Gardians
13014 MARSEILLE**

**Recommandé + AR**

**Marseille, le 31 mai 2021**

**Affaire : SAS BAVER CARRELEUR**

**Liquidation Judiciaire : 17 mai 2021**

**Nos Réf : Doss n°20999 - LIC/SA**

**Objet : Lettre de Licenciement à titre conservatoire**

**LRAR**

Monsieur,

Par Jugement en date du 17 mai 2021 le Tribunal de Commerce de Marseille a prononcé la liquidation judiciaire sans poursuite d'activité de  **SAS BAVER CARRELEUR, 20, Rue Jorgi Reboul , 13015 MARSEILLE, SIRET : 792 053 415 APE : 43.33Z.**

Ce même jugement m'a désigné en qualité de mandataire judiciaire en charge de la liquidation de  **SAS BAVER CARRELEUR.**

Par lettre en date du 20 mai 2021 je vous ai convoqué à un entretien préalable fixé le **28 mai 2021** auquel vous ne vous êtes pas présenté et au cours duquel la situation économique et juridique de la société vous aurait été présentée ainsi que les mesures d'accompagnement dont notamment le Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP).

Suite au jugement du Tribunal de Commerce de Marseille prononçant la liquidation judiciaire de la SAS BAVER CARRELEUR, et à l’arrêt total de l’activité, je n’ai d’autre choix que de poursuivre la procédure de licenciement à votre égard dans les délais légaux imposés, afin de préserver vos droits.

S’agissant des dispositions de l'article L1233-4 du code du travail, les mesures visant à votre reclassement n’ont pas permis d’aboutir à une proposition de poste.

C'est pourquoi, je vous notifie votre licenciement pour le motif économique suivant : **cessation définitive de l’activité, du fait du prononcé de la liquidation judiciaire entraînant la suppression de votre poste,** sous réserve que la rupture de votre contrat ne soit pas déjà intervenue, dans quel cas cette notification de licenciement sera sans effet.

Par ailleurs et pour vous aider dans vos recherches d'emploi, des démarches ont été mises en œuvre notamment en informant des entreprises du même secteur d’activité de la situation et en sollicitant un examen attentif de votre profil aux fins de reclassement éventuel au sein de ses services.

A ce titre, je vous remercie de bien vouloir m’adresser par retour un curriculum vitae. (Si pas déjà transmis)

Pendant votre préavis, si une opportunité d’emploi se faisait jour, elle vous serait immédiatement proposée.

Je vous informe que selon les dispositions des articles L.1233-16 alinéa 2 et L.1233-45 du Code du travail, vous bénéficierez d’une priorité de réembauchage dans cette entreprise durant un délai d’un an à compter de la rupture de votre contrat à condition de nous avoir informés, par courrier, de votre désir de faire valoir cette priorité.

Celle-ci concerne les postes compatibles avec votre qualification et également ceux qui correspondraient à une nouvelle qualification acquise après le licenciement (sous réserve cependant que vous nous la fassiez connaître).

Je vous rappelle qu’au titre du droit individuel à la formation vous bénéficiiez au 31 décembre 2014 d’un solde d’heures non utilisées. Vous pouvez inscrire ces heures sur le compte personnel de formation qu’il vous appartient de créer en activant votre compte sur le site internet dédié.

Vous pouvez demander pendant votre préavis à utiliser ces heures pour bénéficier notamment d’une action de formation, de bilan de compétence ou de validation des acquis de l’expérience.

L’entreprise n’ayant pas été autorisée à poursuivre son activité, je vous dispense d’effectuer votre préavis.

Vous trouverez ci-joint le contrat de sécurisation professionnelle.

Vous avez un délai de 21 jours à compter de la présentation de ce contrat pour l’accepter.

Si vous acceptez le contrat de sécurisation professionnelle, votre contrat sera rompu d’un commun accord à l’issue du délai de réflexion, soit le 18.06.21  **dans l’hypothèse où vous puissiez en bénéficier.**

En cas d’acceptation je vous invite à m’adresser, avant l’expiration du délai de réflexion :

- la réponse par courriel aux adresses **sangli@lesmandataires.com** ainsi que le dossier CSP, en original par tous moyens et éventuellement eu égard aux mesures de restriction des déplacements et de fermeture des services postaux, en nous en envoyant le dossier PDF (suivi dans les meilleurs délais possibles du dossier original)

L’absence de réponse dans ce délai de 21 jours (soit au plus tard au 18.06.21) vaut refus, votre licenciement sera effectif à compter de la présente, soit le **31 mai 2021**.

La présente lettre constituera, en cas de refus du CSP, la notification du licenciement économique pour cessation définitive de l’activité de votre employeur, du fait du prononcé de la liquidation judiciaire entraînant la suppression de votre poste.

**La présente procédure est engagée sous réserve de la reconnaissance de votre qualité de salarié qui requière :**

**- L’existence d’un contrat de travail correspondant à un emploi effectif et réel**

**- Les fonctions exercées au titre de la gérance et celles relevant du contrat de travail doivent être nettement séparées et rémunérées distinctement**

**- Le gérant doit se trouver au titre de son statut de salarié dans un état de subordination vis-à-vis de son employeur**

**- Le gérant doit être minoritaire dans le capital de la société**

Je vous indique également que :

* Conformément à l’article L.1233-67 du Code du Travail, toute contestation portant sur la rupture du contrat de travail ou son motif se prescrit par douze mois à compter de l’adhésion au contrat de sécurisation professionnelle ;
* En cas de refus du contrat de sécurisation professionnelle, et conformément aux dispositions de l’article L.1235-7 du Code du Travail, vous disposez d’un délai de 12 mois à compter de la notification de la présente lettre pour contester la régularité ou la validité de votre licenciement.

Enfin, et en tant que de besoin, je vous dispense de toute obligation de non concurrence qui pouvait vous lier à la société.

Je vous prie d’agréer, Monsieur, l’expression de mes sincères salutations.

**yyySignature**